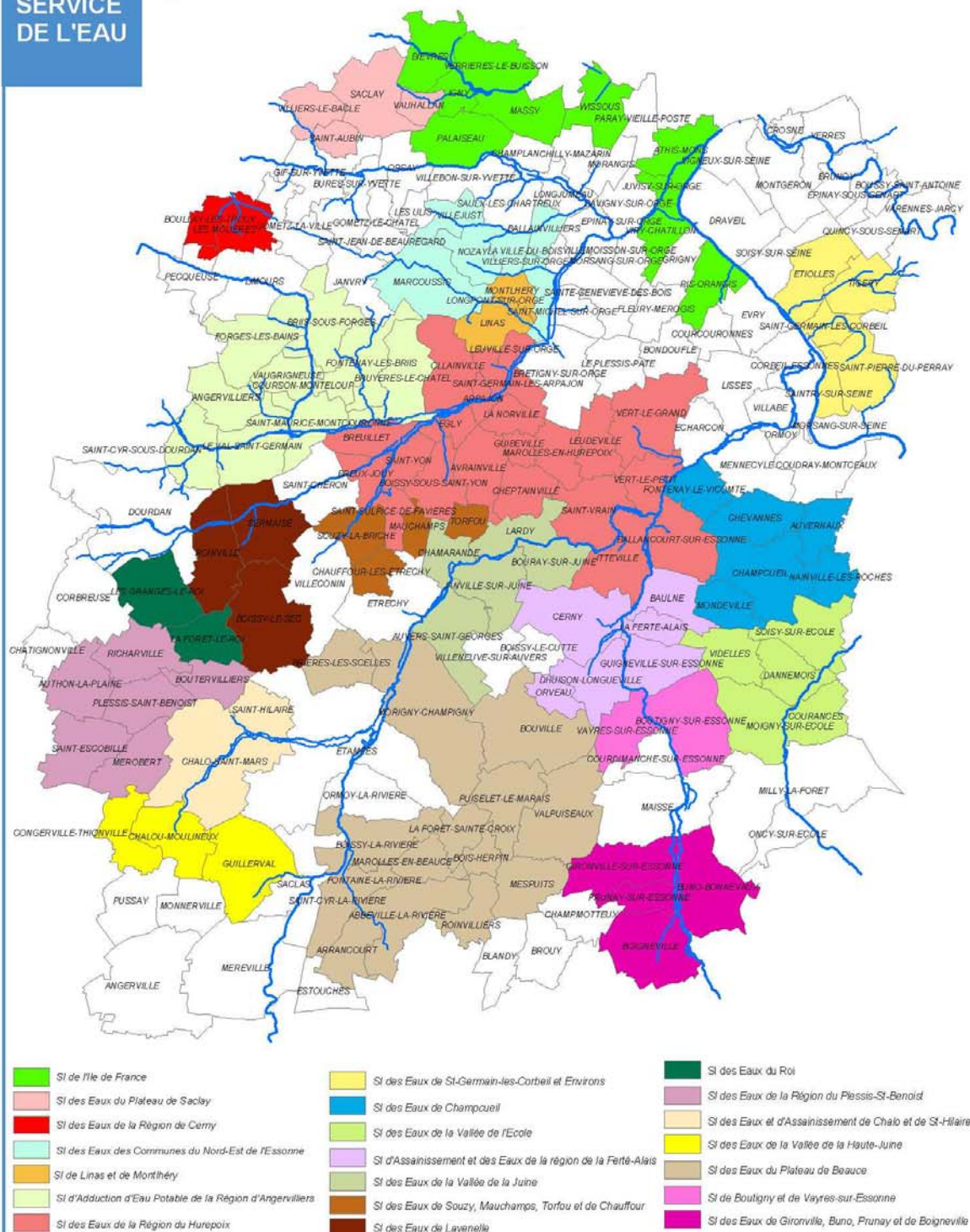


Certaines assurent ce service en régie avec leur propre personnel communal ou en prestation de service. D'autres font appel à une société privée pour assurer ce service dans le cadre d'un contrat appelé délégation de service public. Les collectivités essonniennes sont majoritairement en délégation de service public.

**SERVICE DE L'EAU**

**Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable**



Source : IGN/BD Carto 1998 - Reproduction interdite. Conception : Direction de l'Environnement/Service de l'Eau (juillet 2003).



**Carte : Collectivités gestionnaires**